

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 24 juin 2019

Séance du 11 juin 2019

30 Groupement de commandes - Sécurisation et traitement paysager du secteur Normandie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme MBAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE 2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La Commune de Creil et l'office public de l'habitat Oise Habitat souhaitent collaborer au travers d'un groupement de commandes, en vue de la passation de marchés permettant la sécurisation et le traitement paysager du secteur Normandie. Ce groupement de commandes permettra d'apporter une réponse globale, cohérente et rapide à la sécurisation et au traitement paysager des parkings et des abords résidentialisés des immeubles de la rue de Normandie et des espaces verts dits de la Pierre Blanche.

L'office public de l'habitat Oise Habitat sera le coordonnateur du groupement de commandes. Ainsi, il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, dans le respect des besoins de chacun des membres du groupement et des règles imposées par les textes de la commande publique.

Chaque membre du groupement de commandes procédera au règlement de ses propres factures que le ou les cocontractants lui adressera ou adresseront de façon individualisée en fonction du ou des marchés conclus par chaque membre du groupement pour ses besoins propres. Les membres du groupement partageront les frais de procédures engagés par le coordonnateur du groupement de commandes pour la ou les sélections de cocontractants.

Il vous est demandé d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes concernant le marché de sécurisation et de traitement paysager du secteur Normandie.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique,
Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Creil et l'office public de l'habitat Oise Habitat pour les marchés de sécurisation et de traitement paysager du secteur Normandie,
Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la commune de Creil et l'office public de l'habitat Oise Habitat pour le ou les marchés relatifs à la sécurisation et au traitement paysager des parkings et des abords résidentialisés des immeubles de la rue de Normandie et des espaces verts dits de la Pierre Blanche.

Article 2 : d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à la présente délibération et à y prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19

et publication ou notification le 01/07/19

affiché le 25/06/19

CREIL, le 01/07/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE